

Evolution tarifaire au 1^{er} février

FLX19100292300224-07SGI01

OLLIADÉ
SDC 5 RUE DE KABYLIE SGX
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS

NANTES, le 10/07/2023

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour la fourniture en électricité de votre(vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation.

Dans ce cadre, une évolution des prix des TRV est mise en œuvre à compter du 1^{er} février 2023. A travers ce courrier, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre cette évolution.

Détermination initiale des prix pour les TRV

Les barèmes des TRV sont établis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et proposés aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie, suivant une méthode de calcul dite « par empilement », c'est-à-dire par **addition des coûts d'approvisionnement, des coûts d'acheminement et des coûts de commercialisation ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture.**

Le calcul de la CRE amène à une évolution du niveau moyen des TRV au 1^{er} février 2023 de + 177,52 €/MWh HT soit + 106,88 % HT pour les TRV applicables aux consommateurs finals non domestiques éligibles. Cette augmentation est principalement liée à celle des prix d'achat de l'électricité (coûts d'approvisionnement).

Limitation de la hausse du TRV à 15% en moyenne (TTC)

Afin de limiter l'exposition des clients aux évolutions des prix de marché de l'électricité dans ce contexte de hausse des prix, le TRV bénéficie depuis le 1^{er} février 2022 de mesures de soutien gouvernementales visant à en limiter la hausse à 4% en moyenne (TTC).

Au travers de la loi de finances pour 2023, les pouvoirs publics ont décidé de poursuivre les mesures de soutien, telles que notamment :

- **L'accise sur l'électricité, anciennement dénommée CSPE** (Contribution au Service Public de l'Electricité) **ou encore également appelée TICFE** (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), est maintenue à son niveau minimal de 1€/MWh, pour les ménages et assimilés, et de 0,5€/MWh pour les autres. Cette mesure est applicable à l'ensemble des consommateurs (particuliers et professionnels en contrat au TRV ou en offre de marché) du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 inclus.

- **Le bouclier tarifaire** : ce dispositif vise à limiter la hausse des Tarifs Réglementés de Vente à 15% en moyenne (TTC) à compter du 1^{er} février 2023.

Nous vous remercions à nouveau de votre confiance et restons à votre écoute,

Votre interlocuteur commercial EDF.

COPIE

FLX19100292300224-07SGI01

OLLIADÉ
SDC 5 RUE DE KABYLIE SGX
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
 Direction Commerciale Régionale

Par courrier
 Direction Commerciale Régionale
 TSA 91413
 44379 NANTES CEDEX 3

Par internet
 e-mail : edfimm@edf.fr
 www.edf.fr/entreprises

Par téléphone
 Du lundi au vendredi de 8h à 18h
 09 70 82 15 74 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
 Dépannage électricité Enedis :
 09 72 67 50 75 (service gratuit + prix d'appel)

Vos informations client

Vos références
 Compte de facturation : 4319076565
 Compte commercial : 1-3STK-3145

Votre contrat
 Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 36kVA

Nom du client
 SDC 5 RUE DE KABYLIE SGX

Lieu de consommation
 Référence acheminement : 07510998552523
 5 RUE DE KABYLIE
 PARKING
 75019 PARIS

Facture du 10/07/2023

n° 10177053382



Electricité

Montant Hors TVA	176,34 €
Montant TVA (payée sur les débits)	22,47 €
Facture TTC	198,81 €

Montant total à payer (TTC) 198,81 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 10/09/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 09/08/2023

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **198,81 €**
 à partir du : **25/07/2023**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00454587798 XX

SDC 5 RUE DE KABYLIE SGX

Détail de votre facture du 10/07/2023 n° 10177053382

Document à conserver 10 ans

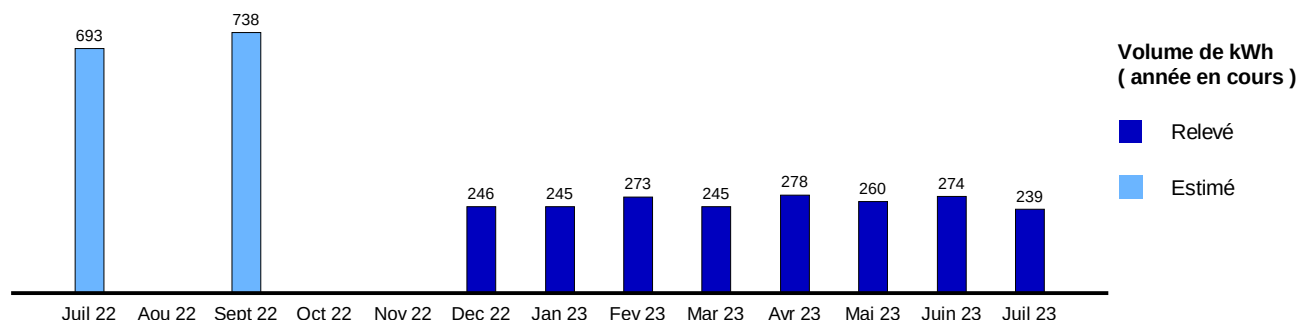
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 36kVA
Réf. de votre contrat 1-3QA-4773
Prix réglementés
Souscrit depuis le 21/05/2003

Données Point de Livraison

5 RUE DE KABYLIE PARKING 75019 PARIS
Réf Acheminement Electricité : 07510998552523

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *		162,74 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	75,22 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/07/2023 au 31/08/2023	37,61 €/mois	75,22 € 5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 513 kWh Prix unitaire HT	87,52 € Taux de TVA
Electricité Période unique	du 09/05/2023 au 08/07/2023	513 kWh 17,060 c€/kWh	87,52 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 59,70 €, et la part variable est de 20,22 €

Services		0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		13,60 €	Hors TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 09/05/2023 au 09/07/2023	513 kWh	0,10000 c€/kWh
		59,70	21,93 %
			0,51 € 20,00 %
			13,09 € 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site		176,34 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	22,47 €	
TVA à 5,50%	88,31 €	4,86 €	
TVA à 20,00%	88,03 €	17,61 €	
Total TTC pour ce site		198,81 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 204 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation sans différenciation temporelle
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 36,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	2980 le 09/05/2023	3254 le 09/06/2023
Base	3254 le 09/06/2023	3493 le 09/07/2023

SDC 5 RUE DE KABYLIE SGX

Détail de votre facture du 10/07/2023 n° 10177053382

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 36kVA
Réf. de votre contrat 1-3QA-4773
Prix réglementés
Souscrit depuis le 21/05/2003

Données Point de Livraison

5 RUE DE KABYLIE PARKING 75019 PARIS
Réf Acheminement Electricité : 07510998552523

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

